



PROCES-VERBAL

Commission Régionale de Féminisation

Réunion du : Mardi 21 janvier 2025

Présidence : MME BATTESTI Frédérique

Présent(s) : M. BATTESTI André / MME GARDELLA Sandra / MME
FOUCAULT Mélanie / M. ARDILE Pierre-François

Absent(s) :

Excusé(s) :

Assiste(nt) : M. FONTANA Pierre (DTR)

1- Coupe Nationale Féminines Futsal 2024 / 2025

Organisation de la **finale** régionale du **02 février** 2025 au **Cosec de BORG**O

RAPPEL REGLEMENTAIRE

ARTICLE 7 - QUALIFICATIONS

1. Pour participer à l'épreuve, les joueuses licenciées Futsal ou Libre doivent être régulièrement qualifiées pour leur club à la date de la rencontre.

2. Les joueuses doivent être licenciées Seniors, U20 F *ou* U19F avant le 1er février de la saison en cours.

Les joueuses licenciées U18F *et* U17F peuvent également participer à cette Coupe à condition d'y être autorisées médicalement dans les conditions de l'article 73 des Règlements Généraux de la FFF.

Les joueuses licenciées U16F ne sont pas autorisées à participer à cette Coupe.

3. Une joueuse ne peut participer à la compétition que pour un seul club.

4. Le nombre de joueuses mutées est indiqué à l'article 160 des Règlements Généraux de la FFF.

5. Le nombre de joueuses étrangères non ressortissantes de l'Union Européenne ou de l'espace Economique Européen ou de pays ne disposant pas d'accord d'association ou de coopération avec l'Union Européenne est limité à 2.

6. Les arbitres exigent la présentation des licences et vérifient l'identité des joueuses.

Quelle que soit la phase concernée, se disputant sous forme de tournois, une joueuse ne présentant pas de licence ne peut participer.

7. *Dans le cadre d'un tournoi*, les dispositions de l'article 151 des Règlements Généraux ne sont pas applicables *afin de permettre aux équipes de disputer plusieurs matchs le même jour*.

ARTICLE 8 - COMPOSITION DES ÉQUIPES

1. Le nombre de joueuses par équipe est de cinq pour débiter un match, dont une gardienne de but.
2. Le nombre de joueuses remplaçantes pouvant figurer sur la feuille de match est de sept, quelle que soit la phase de la compétition.
3. Pour toutes les joueuses, les remplacements sont volants.
4. Les joueuses remplacées peuvent continuer à participer à la rencontre en qualité de remplaçantes

IMPORTANT

MODALITES ADMINISTRATIVE

Les équipes doivent se présenter 1/2 heure avant le début de la compétition auprès de l'organisation avec la feuille de match dûment complétée (n° de licences, noms, prénoms des joueurs et éducateurs).

Le LISTING des licences avec photo (lisible) devra être déposé au secrétariat jusqu'à la fin de la compétition.

C'est une condition indispensable de participation,

Toute joueuse ne figurant pas sur le LISTING le jour de la compétition ne sera pas autorisée à prendre part à celle-ci.

2- PROCHAINE REUNION

La prochaine réunion aura lieu le 28 janvier 2025 à 18h00.

Ordre du jour : Organisation et programme de la journée du 02 février 2025.